

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47







JEUDI 25 MARS 2010
A PARTIR DE 8H30
RASSEMBLEMENT
DEVANT LE RECTORAT
AIX EN PROVENCE / PLACE LUCIEN PAYE
SOYONS NOMBREUX SOUS LES DRAPEAUX DU SIAES
À SIGNIFIER NOTRE MÉCONTENTEMENT
PENDANT LE CTPA QUI S'APPRÊTE À ACTER
LA SUPPRESSION DE 208 POSTES

Le SIAES dans l'action!

DANS NOTRE ACADÉMIE!

CONTRE la réforme du lycée imposée en l'état.

POUR une réforme en profondeur du collège.

CONTRE le conseil pédagogique.

POUR DÉFENDRE la liberté pédagogique des professeurs.

CONTRE les suppressions de postes.

CONTRE la multiplication des compléments de service.

CONTRE la dégradation des conditions de travail des personnels.

POUR RÉTABLIR le respect dû aux enseignants.
POUR une impérative REVALORISATION DU POUVOIR D'ACHAT.

Le SIAES - SIES | CAT ne peut accepter une « réforme du lycée » telle que proposée par le gouvernement. Cette réforme se solde par des <u>conséquences négatives</u> tant pour les <u>personnels</u> que pour les <u>élèves</u> et la <u>Nation</u> tout entière.

- Pour les premiers, en dénaturant et en alourdissant leur mission et leur travail.
- Pour les **seconds**, sous le leurre de l'accompagnement personnalisé, en **réduisant les exigences de leur formation et la qualité de l'enseignement reçu.**
 - Pour la Nation, en abaissant le niveau de formation et de qualification de sa jeunesse.

Le SIAES - SIES | CAT ne peut non plus accepter les dispositions prévues pour la mise en place d'un « Conseil pédagogique » dans les lycées et les collèges. Dispositions qui :

- concrétisent la <u>mise à mort définitive de la liberté pédagogique des enseignants</u> pourtant <u>reconnue par la Loi</u> et faisant partie de leurs garanties statutaires,
 - signifient leur totale soumission à un chef d'établissement omnipotent.

S1aes -sies - cat

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

Le SIAES - SIES / CAT déplore la politique générale de restriction des moyens humains accordés au service public d'instruction et d'éducation.

Partout les établissements sont frappés par une diminution de leur DGH. Les dédoublements en langues vivantes et en sciences sont souvent supprimés ainsi que les projets élaborés par les enseignants. Un chantage intolérable est même fait, dans beaucoup d'établissements, pour demander aux enseignants de renoncer à leurs décharges horaires statutaires, en échange du rétablissement des dédoublements. Les moyens alloués permettent désormais simplement d'assurer les horaires-plancher réglementaires, en « bourrant » les classes, sans possibilité de soutien ou d'approfondissement pour les élèves.

Les classes sont surchargées, même dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, ne permettant pas aux enseignants d'assurer correctement leur mission envers les élèves les plus défavorisés.

Cela se traduit pour les personnels par des suppressions de postes, la multiplication des compléments de service dans un ou plusieurs établissements parfois éloignés et mal desservis, une pénibilité accrue du métier, un stress grandissant, et au final une dégradation insupportable et sans précédent de leurs conditions de travail.

De nombreux fonctionnaires subissent ainsi cette forme de maltraitance de la part de leur employeur, associée à la montée des agressions verbales et physiques des élèves, au mépris de certains parents et, hélas! souvent aussi au manque de soutien ou à l'indifférence de leur administration. Certains sont même contraints à demander un temps partiel, un mi-temps, voire une disponibilité, pour ne pas mettre en péril leur santé ou leur vie de famille: seules solutions proposées par l'administration, consistant à devoir « choisir » de rogner sur leur traitement!

Faute de titulaires formés et qualifiés, recrutés sur concours et bénéficiant d'une protection statutaire, l'administration a recours à un nombre croissant de précaires pour exercer les missions de service public. Déjà, dans certaines disciplines, et dès le début de l'année scolaire, les remplacements ne peuvent être confiés qu'à des précaires, le vivier de TZR existant ayant été utilisé d'entrée ou réduit à néant. Et pire même quand, faute de remplaçants titulaires ou précaires, certains personnels en congé de maladie, de maternité ou simplement absents ne sont pas remplacés du tout.

Les réformes Chatel (réforme du lycée, décret modifiant les maniferent du conseil pédagogique, mastérisation, affectation des prérogatives du conseil pédagogique, mastérisation, affectation des précautant de régressions et d'attaques sans précédent à l'encontre du service public d'instruction et d'éducation et de ses fonctionnaires.

Le SIAES - SIES / CAT dénonce une « réforme du lycée » qui, dès la classe de Seconde,

_ _ _ _ _ _ _ _ _

- <u>réduit</u>, voire supprime, la place accordée aux <u>enseignements disciplinaires</u>, en particulier dans la voie technologique, et les exigences s'y attachant,
 - alourdit les effectifs des classes,
- <u>aggrave</u> encore plus les <u>conditions de travail</u> des personnels en multipliant les <u>missions</u>, les <u>réunions</u> et les <u>services partagés</u>, et désorganise complètement leurs services et les emplois du temps.

Le SIAES - SIES / CAT dénonce la mise en place d'un Conseil pédagogique, aussi bien en lycée qu'en collège, organe de contrôle et de mise en conformité, qui :

- confère, sous couvert d'autonomie, un <u>pouvoir démesuré au chef d'établissement</u> et aux affidés qu'il aurait choisis, réduisant le Conseil d'administration à une simple <u>chambre</u> <u>d'enregistrement</u>, au mépris des autres personnels, des parents et des élèves,
- aboutit, en leur <u>imposant</u> les décisions de ce Conseil en matière de conduite <u>de classe,</u> <u>de notation, d'évaluation</u>, à cantonner les enseignants au rôle d'<u>exécutants serviles</u>, au mépris de leur liberté pédagogique reconnue par la Loi,
- génère tensions et conflits entre les professeurs et les disciplines pour l'attribution, aux fins de dédoublements, des « moyens mis à disposition par le recteur en fonction des résultats »,
- place finalement en concurrence les établissements entre eux, au risque évident de créer ou d'accroître des inégalités dont les premières victimes seraient les élèves eux-mêmes.

Sur ces fondements le SIAES ~ SIES / CAT revendique :

- la revalorisation des exigences disciplinaires dans l'intérêt des élèves et de la Nation,
- le <u>respect de la liberté pédagogique des enseignants</u> et le <u>choix de leur méthode</u> <u>d'enseignement</u>, dans le cadre des programmes nationaux, des instructions officielles et des responsabilités qui sont les leurs,
- une prise en compte de la <u>réalité des conditions de travail des personnels</u> pour qu'ils puissent exercer leur mission dans la <u>sérénité</u> et la <u>confiance</u>, avec la <u>juste rémunération</u> qui s'y attache,
- <u>le maintien des postes indispensables et le recrutement de professeurs fonctionnaires</u> <u>d'État partout où cela est nécessaire</u>, mettant un terme aux suppressions et au recours croissant à des précaires,
- la <u>reprise du dialogue et de la concertation</u> sur une réforme qui ne saurait exclure, outre les questions ci-dessus mentionnées, la nécessité d'une <u>refonte préalable du collège</u>.